

CONVOCAATION

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 17 janvier 2017 à 20 h 00.

Allerey-sur-Saône, le 12 janvier 2017,

Le Maire,
Jean-Paul DICONNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

12 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept janvier à vingt heures le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Sophie MILLION, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Marie-Laure BLANCHARD (pouvoir à Stéphanie CARMILLET), Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir à Jean-Paul DICONNE), Philippe PERONNET (pouvoir à Jocelyne CLEMENT jusqu'à 21 h 30)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GIRARDEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

En préambule, il est rajouté à l'ordre du jour le dossier sur l'extension du lotissement.

1 – Domaine agricole, viticole et immobilier du budget « legs Frédéric Leblanc »

M. le Maire rappelle que par délibération du 3 novembre dernier, le Conseil municipal a voté la dissolution du CCAS.

Dans un souci de continuité des dossiers, les membres du Conseil AUTORISENT M. le Maire à signer :

* les avenants aux contrats suivants :

- fermage pour les terres agricoles avec différents agriculteurs ;
- mise à disposition du domaine viticole Frédéric Leblanc avec l'EARL Germain de Nantoux ;
- baux des logements locatifs 2A, 2B, 2D 6 et 8 rue Machureau .
- mise à disposition du logement 7 rue de Beaune au profit de l'association Monde à Malice (maison des assistantes maternelles).

Les charges et produits relatifs à ces contrats seront supportés par le budget annexe « Legs Frédéric Leblanc ».

2 – Cours de gymnastique seniors

Le CCAS prenait en charge les cours de gymnastique à l'attention des séniors avec l'association Siel Bleu.

Il est prévu la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes, ainsi qu'une aide financière aux participants.

Le coût de la séance est fixé à 52 €/heure pour 39 semaines par an (trois trimestres), soit 2 028 €/an.

Cette action est reconduite pour les années à venir si le nombre de participants reste supérieur à 10.

Les membres du Conseil AUTORISENT le maire à signer un avenant de changement de cocontractant au contrat.

Ils FIXENT le tarif de participation des adhérents, à savoir 25 € par trimestre, les trimestres étant définis comme pour l'année scolaire : septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin.

Le montant des dépenses et recettes liées à ce dossier sera supporté par le budget annexe « Legs Frédéric Leblanc ».

3 – Vente du vin

Les membres du Conseil prennent connaissance de la déclaration de récolte 2016 :

Appellation	Millésime	Récolte totale en hl	Récolte totale en pièce
Bourgogne Aligoté	2016	2.60	1.14
Savigny-les-Beaune 1er Cru Blanc	2016	2.40	1.05
Beaune Rouge	2016	11.80	5.18
Beaune 1er cru Les Grèves Rouge	2016	18.60	8.16
Beaune 1er cru Les Perrières (En Lormes) Rouge	2016	63.80	27.98
Beaune 1er Cru Pertuisots Blanc	2016	7.00	3.07
Savigny-les-Beaune 1er Cru Les Marconnets Rouge	2016	18.60	8.16
		124.80	54.74

Dans le cadre du contrat de mise à disposition du Domaine Frédéric Leblanc, il est prévu que cette récolte est partagée à part égale entre l'EARL Germain et le CCAS, aujourd'hui dissous, donc la commune d'Allerey-sur-Saône.

L'EARL Germain nous présente, conformément au contrat, des contrats de vins dont les prix sont fixés par le BIVB.

Les membres du conseil ACCEPTENT les propositions d'achat suivantes :

Appellation	Millésime	Prix de la pièce HT	EARL Germain		SAVDVF	
			(2) Volume en hl achetés par EARL Germain de Nantoux	Montant dû HT	(3) Volume en hl achetés par SAVDVF à Beaune	Montant dû HT
Bourgogne Aligoté	2016	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Savigny-les-Beaune 1er Cru Blanc	2016	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Beaune Rouge	2016	1 700.00	5.90	4 399.12	0.00	0.00
Beaune 1er cru Les Grèves Rouge	2016	3 500.00	4.74	7 276.32	4.56	7 000.00
Beaune 1er cru Les Perrières (Les Lormes) Rouge	2016	3 300.00	9.10	13 171.05	20.52	29 700.00
Beaune 1er Cru Pertuisots Blanc	2016	2 700.00	1.22	1 444.74	0.00	0.00
Savigny-les-Beaune 1er Cru Les Marconnets Rouge	2016	2 500.00	9.30	10 197.37	0.00	0.00
			30.26	36 488.60	25.08	36 700.00
			TVA	7 297.72	TVA	7 340.00
	1 pièce en h 2.28		TTC	43 786.32	TTC	44 040.00
				soit HT	73 188.60	

Le montant des dépenses et recettes liées à ce dossier sera supporté par le budget annexe « Legs Frédéric Leblanc ».

4 – Régie de recettes pour la vente du vin

Suite à la dissolution du CCAS et dans un souci de continuité des dossiers, les membres du Conseil procèdent à :

- La création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes générées par les ventes de la production de vin du domaine en bouteilles :
- L'attribution du régime indemnitaire de régisseurs de recettes titulaire : 110 €/an.

Le montant des dépenses et recettes liées à ce dossier sera supporté par le budget annexe « Legs Frédéric Leblanc ».

5 – Aides activités culturelles, sportives ou artistiques

Le CCAS allouait chaque année une aide aux jeunes âgés de 5 à 18 ans domiciliés sur la commune, pratiquant une activité sportive, culturelle ou artistique.

Les membres du Conseil DECIDENT de poursuivre cette aide et FIXENT le montant alloué à 30 €/an/enfant.

Le montant des dépenses et recettes liées à ce dossier sera supporté par le budget annexe « Legs Frédéric Leblanc ».

6 – Participations du budget annexe « Legs Frédéric Leblanc » au budget principal

M. le Maire rappelle les termes de la création du budget annexe « Legs Frédéric Leblanc » : *le legs va continuer d'être utilisé... au profit de l'action sociale locale et des écoles* ».

A ce titre, après avoir consulté les services de la Trésorerie, il soumet au vote des membres du Conseil la prise en charge par ce budget annexe des postes suivants :

- fournitures scolaires, administratives, pharmaceutiques et alimentaires pour les écoles et la garderie périscolaire,
- fluides des bâtiments des écoles, de la garderie périscolaire, (chauffage, eau, téléphonie), les fluides du bâtiment de la cantine sont réclamés à l'association du restaurant scolaire,
- rémunération des intervenants dans le cadre de l'animation des NAP par le paiement direct des intervenants extérieurs,
- participation annuelle au budget principal du montant des rémunérations (bruts+charges) suivantes :
 - o instituteurs et agents qui animent les NAP,
 - o agents des écoles maternelles,
 - o agents de la cantine,
 - o 10/35^{ème} de la rémunération de la secrétaire de mairie dans le cadre de la gestion administrative du legs Frédéric Leblanc,
 - o 10 000 €/an au titre d'une participation au coût salarial des agents techniques dans le cadre de la gestion technique du legs Frédéric Leblanc (maintenance des bâtiments).

Les membres du Conseil APPROUVENT l'ensemble des propositions ci-dessus.

7 – Construction de 4 logements locatifs

Suite au projet de construction de 4 logements locatifs de type T2 dans la Cour Machureau, il est prévu de signer un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans afin de céder le terrain à la SEMCODA.

En contrepartie, la commune s'oblige à souscrire à l'augmentation du capital de la Semcoda à hauteur de 120 000 €. Les flux financiers seront inscrits au budget 2017.

Le montant des dépenses et recettes liées à ce dossier sera supporté par le budget annexe « Legs Frédéric Leblanc ».

Les membres du Conseil AUTORISENT le Maire à signer le bail.

8 – Projet de transformation d'un logement T4 en deux logements

Suite au départ des locataires du logement situé 2C rue Machureau, une étude de faisabilité a été réalisée par le Cabinet d'architecture NAOS pour transformer ce logement T4 en deux logements T3 duplex.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Nature	Montant (€ TTC)	Nature	Montant (€)
Travaux	177 840,00	UE - Programme LEADER du Chalonais	80 000,00
Honoraires d'architecte	22 564,80	Grand Chalon - Aide aux travaux d'économie d'énergie	4 000,00
Frais divers	6 960,00		
Bureau de contrôle et SPS	5 040,00	Autofinancement	138 604,80
Aménagements extérieurs	10 200,00		
TOTAL	222 604,80	TOTAL	222 604,80

M. Philippe PERONNET, ayant rejoint la réunion, prend part au vote.

Les membres du Conseil :

- prévoient l'inscription des travaux au budget annexe « Legs Frédéric Leblanc » 2017,
- confient le projet de transformation de logement au Cabinet NAOS,
- autorisent M. le Maire à signer tous les marchés et devis afférents à cette opération,
- autorisent M. le Maire à solliciter les subventions,
- donnent pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents d'urbanisme ou autres nécessaires à ce dossier,
- confient au maire la consultation des banques pour la réalisation d'un emprunt pour financer cette opération, et signer, le cas échéant, l'offre de prêt.

9 – Création d'un lotissement

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 13 septembre 2016 relative au projet d'extension du Lotissement Frédéric Leblanc.

Il expose l'état d'avancement du dossier.

Les membres du Conseil :

- prévoient l'inscription des travaux au budget annexe « Lotissement » 2017,
- confient la maîtrise d'œuvre du projet à la société 2AGE,
- autorisent M. le Maire à signer tous les marchés et devis afférents à cette opération,
- donnent pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents d'urbanisme ou autres nécessaires à ce dossier,
- confient au maire la consultation des banques pour la réalisation d'un emprunt pour financer cette opération, et signer, le cas échéant, l'offre de prêt.

10 – Indemnité de conseil et de gestion au receveur municipal de la Trésorerie Chalon-Périphérie

Suite au changement de trésorerie de rattachement le 1^{er} septembre 2016, les membres du Conseil attribuent le taux maximum de l'indemnité de conseil et de gestion au receveur municipal suivant les barèmes prévus à compter du 1^{er} septembre 2016.

11 – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette : montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 223 598.35 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, les membres du Conseil municipal DECIDENT l'application de cet article à hauteur de 55 899.59 € (< 25 % x 223 598.35 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<i>BUDGET PRINCIPAL ALLEREY SUR SAONE</i>			
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT			
article	libellés	budget 2016	Prévision pour délibération
2117	Bois, forêts	850.00 €	212.50 €
21311	Hôtel de ville	900.00 €	225.00 €
21312	Bâtiments scolaires	140 574.00 €	35 143.50 €
21318	Autres bâtiments publics	12 100.00 €	3 025.00 €
2151	Réseaux de voirie	9 300.00 €	2 325.00 €
2152	Installation de voirie	2 766.00 €	691.50 €
21538	Autres réseaux	5 860.00 €	1 465.00 €
21568	Autre matériel et outillage	4 760.00 €	1 190.00 €
2161	Œuvres et objets d'art	5 100.00 €	1 275.00 €
2184	Mobilier	1 100.00 €	275.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 040.00 €	1 010.00 €
21	Immobilisations corporelles	187 350.00 €	46 837.50 €
2315	Immobilisations en cours, installations techniques	36 248.35 €	9 062.09 €
23	Immobilisations en cours	36 248.35 €	9 062.09 €
TOTAL		223 598.35 €	55 899.59 €

12 – Questions diverses

- Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil prend connaissance du rapport d'activité 2015 du :
 - SYDESL
 - Grand Chalon

M. MICONNET présente le nouveau territoire et la nouvelle composition du Conseil suite à l'extension du périmètre du Grand Chalon. Il fait également un point sur les demandes d'éclairage en cours auprès du Sydesl.

- En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L. 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée :
 - que le Maire a loué le logement 2B rue Machureau (395 €/mois) à compter du 1^{er} janvier 2017 suite au départ de l'ancien locataire,
 - que le Maire a mandaté un huissier pour entamer une procédure d'expulsion suite aux loyers impayés du locataire occupant le logement 4 rue Machureau,
 - que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Propriétaires sortants	Situation du bien
Mme Maquin Michelle et M. Guillemain Hervé	26 route de Verdun

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite au gel, fin avril, d'une partie des vignes, un dossier avait été déclaré à notre assureur. Le montant de l'indemnisation s'élève à 12 341.63 €.
- Monsieur le Maire présente à l'assemblée les remerciements de M. et Mme GIRARD pour la soirée Vin Chaud.
- Monsieur le Maire propose aux élus une réunion de travail relative à l'aménagement des entrées du bourg et de la sécurisation de la Place de l'Avenir. Les services du Grand Chalon présenteront leur étude le mardi 31 janvier prochain.
- Madame PRATS, Présidente de l'association Monde à Malice, informe les membres du conseil de la date d'ouverture de la maison des assistantes maternelles : lundi 6 février 2017 et de son inauguration : samedi 11 février 2017 à 10 h 30.

La séance est levée à 22 h 15. La date du prochain conseil est fixée au mardi 21 février 2017 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le mercredi 18 janvier 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.